

LES FONDS EUROPÉENS EN GUYANE 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. A partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



ENJEUX

Territoire exceptionnel par sa superficie, sa situation géographique, sa dynamique démographique (doublement de la population pour 2040), la diversité du milieu naturel, la Guyane reste marquée par un développement sous contraintes avec un PIB par habitant égal à la moitié de celui de l'Union européenne, un taux de chômage de 22%, dont 52% de jeunes actifs, une population jeune mais peu qualifiée et une forte population issue de l'immigration clandestine.

La stratégie retenue par la Guyane s'articule autour de deux enjeux majeurs :

1. impulser **un développement économique endogène, compétitif, spécialisé et durable** par le développement de la recherche et de l'innovation autour de la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI), l'aide aux filières d'avenir et l'accompagnement des PME, la production de biens et de services nécessaires aux besoins locaux, l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles et des savoir-faire locaux,
2. promouvoir **la cohésion sociale et territoriale** par la réalisation d'infrastructures de base et d'équipements collectifs garantissant l'accès de tous à l'eau potable, à la collecte des déchets, aux soins, à l'éducation, à l'énergie, au numérique et à la mobilité durable, la mise en œuvre d'actions concourant au maintien et au renforcement du lien social, le renforcement de l'efficacité et des moyens d'intervention du service public d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle, le soutien au système éducatif par la prévention du décrochage et la facilitation aux études supérieures.

STRATÉGIE EUROPE 2020



PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Guyane.



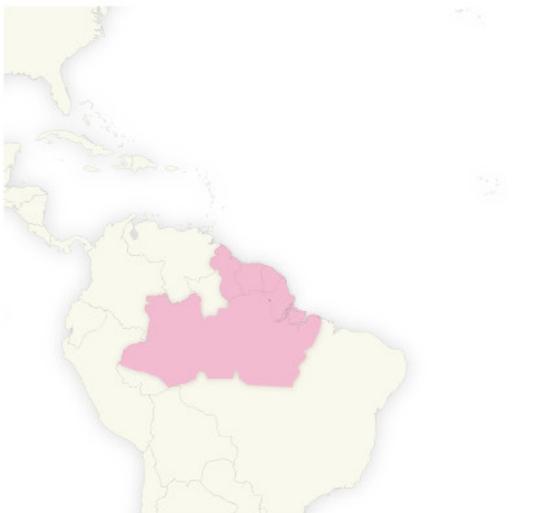
Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Guyane FEDER-FSE 2014-2020*	392 480 000 €
Programme de développement rural Guyane FEADER *	112 000 000 €
Programme opérationnel FSE Guyane Etat 2014-2020*	83 900 000 €
Programme opérationnel national IEJ (volet régional Guyane)**	5 997 295 €
Programme national FEAMP (volet régional Guyane)	En cours
Total régional	594 877 295 €

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Guyane.

Coopération territoriale européenne***

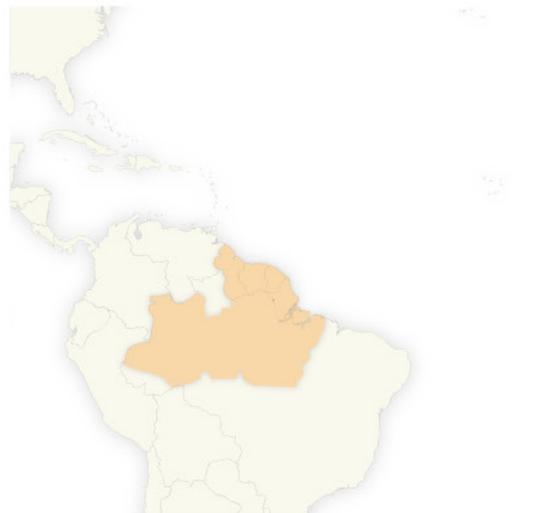
Amazonie : Guyane, Suriname, Etat d'Amapa du Brésil (transfrontalier)

14 075 183 €



Amazonie : Guyane, Suriname, Etats d'Amapa, du Para et de l'Amazonas du Brésil, Guyana (transnational)

4 823 866 €



QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



Programme opérationnel FEDER-FSE Guyane 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique¹.

Afin d'**encourager la recherche appliquée, les expérimentations et le développement des entreprises**, le programme FEDER-/FSE de Guyane prévoit :

- d'accroître l'activité de recherche appliquée dans les domaines stratégiques de la SRI,
- d'augmenter l'innovation des entreprises et le transfert de l'innovation vers les entreprises,
- d'augmenter la taille et d'accroître la pérennisation des entreprises par un renforcement de l'accompagnement, de l'investissement et de leur environnement économique et financier.

Afin de déployer **les réseaux, les usages et les contenus numériques**, le programme FEDER-/FSE de Guyane prévoit :

- de permettre un accès numérique haut débit dans les zones de vie du territoire et d'accroître les capacités de Très Haut Débit (THD) dans les villes,
- de déployer l'offre de services et les contenus numériques dans les domaines administratif, scolaire et médical.

Afin de **promouvoir l'efficacité énergétique**, le programme FEDER-/FSE de Guyane prévoit :

- d'augmenter l'efficacité énergétique et de promouvoir la sobriété énergétique,
- de limiter la congestion du réseau routier de l'île de Cayenne par le développement de transports urbains collectifs propres.

Afin de **promouvoir un développement durable par des infrastructures adaptées**, le programme FEDER-/FSE de Guyane prévoit :

- d'accroître la prévention et la gestion des déchets dans une optique de réduction et de valorisation économique,
- d'accroître l'accès de la population à l'eau potable et à l'assainissement en milieu urbain,
- d'améliorer la conservation et la biodiversité amazonienne,
- d'améliorer les conditions d'accueil de la population en croissance.

Afin d'améliorer **l'accueil dans les structures médico-sociales sur tout le territoire**, le programme FEDER-/FSE de Guyane prévoit de mieux accueillir les jeunes guyanais en situation de grande fragilité sociale.

Afin de **construire et d'améliorer les infrastructures d'éducation et de formation**, le programme FEDER-/FSE de Guyane prévoit d'accueillir toute la population en âge d'être scolarisée dans des infrastructures innovantes, en favorisant les rééquilibres territoriaux et dans une logique de mutualisation.

Afin de **favoriser l'insertion professionnelle, la mise en place de formations adaptées aux besoins des publics et en adéquation avec le tissu économique**, le programme FEDER-/FSE de Guyane prévoit d'augmenter le niveau d'aptitudes et de compétences des publics les moins qualifiés pour permettre leur insertion sociale et professionnelle dans leur environnement local, dans une logique d'équité territoriale et par le biais de Services d'Intérêt Economique Général (SIEG)

Afin de **diminuer les surcoûts liés à l'ultra périphéricité**, le programme FEDER-/FSE de Guyane prévoit :

- de compenser les surcoûts liés aux transports de marchandises,
- de sécuriser l'approvisionnement en marchandises,
- de poursuivre le désenclavement multimodal de l'intérieur pour accroître l'activité économique et favoriser la cohésion sociale.



Programme de développement rural Guyane FEADER 2014-2020

Afin d'encourager le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie dans les zones rurales, le programme FEADER de Guyane prévoit :

- les expérimentations, l'adaptation des pratiques et des itinéraires techniques et la **construction de savoirs et savoirs-faire en agriculture**, notamment menés dans la cadre du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA),
- les **actions collectives d'information, de démonstration et de diffusion de connaissances** à destination des agriculteurs, des futurs agriculteurs et des acteurs de la filière bois,
- **l'accompagnement des porteurs de projets** avant la mise en œuvre des projets et au cours de la mise en œuvre.

Afin d'améliorer la **compétitivité de tous les types d'agriculture** et renforcer la viabilité des exploitations agricoles, le programme FEADER de Guyane prévoit :

- des investissements productifs et non-productifs,
- un accompagnement technique et un suivi en termes notamment d'ingénierie financière,
- la création de dessertes agricoles et l'aménagement des parcelles,
- de financer d'une part l'identification, la planification et le suivi du foncier agricole, ainsi que la desserte et l'aménagement agricole,
- de soutenir l'installation par la mise place d'une dotation aux jeunes agriculteurs,

- la diversification des activités des exploitants forestiers de bois d'œuvre dans le cadre de la valorisation des sous-produits d'exploitation.

Afin de **promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques** dans le secteur de l'agriculture, le programme FEADER de Guyane prévoit :

- le développement local de certaines transformations (à visée alimentaire ou non alimentaire) et des infrastructures permettant l'accès au marché,
- de favoriser le développement de plateformes logistiques pour améliorer les circuits d'approvisionnement,
- l'appui à l'amélioration du positionnement sur les marchés locaux, nationaux et internationaux via le soutien à la production et la commercialisation, l'appui aux nouveaux entrants dans les systèmes de qualité, l'animation et la structuration des filières agricoles et le soutien à l'agriculture biologique.

Afin de **restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie**, le programme FEADER de Guyane prévoit :

- de compenser les surcoûts liés à des changements ou de maintien de pratiques plus vertueuses en termes environnementaux,
- des mesures compensatoires pour aider les exploitants agricoles à surmonter leurs handicaps naturels et à rationaliser le potentiel naturel des terres agricoles,
- des approches collectives en faveur des projets environnementaux.

Afin de **promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ et résiliente face au changement climatique** dans les secteurs agricole et alimentaire, ainsi que dans le secteur de la foresterie, le FEADER permettra :

- la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) incitant à la séquestration de carbone dans les prairies,
- des investissements non-productifs en lien avec les MAEC,
- l'appui au développement de systèmes agro-forestiers en complément de l'exploitation durable de la forêt guyanaise.

Afin de **promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales**, le programme FEADER de Guyane prévoit :

- l'appui aux petits exploitants familiaux vivriers,
- un soutien et un accompagnement au développement d'activités économiques répondant à des besoins locaux en zone rurale,
- l'animation et la structuration des filières touristiques en milieu rurale,

- de renforcer la capacité des territoires à innover et à expérimenter en mettant en réseau les différents acteurs des territoires, en définissant une stratégie locale de développement et de favoriser le développement économique des zones rurales grâce à sa mise en œuvre par les GAL,
- de soutenir les équipements sociaux et médico-sociaux en zone rurale, les services de base en faveur de la santé et l'environnement en zone rurale, la vie associative et culturelle en zone rurale, les activités de proximité, les infrastructures touristiques et de loisirs à l'usage du public en zone rurale,
- l'amélioration de la desserte rurale et l'électrification en zone rurale,
- le développement d'actions visant à maîtriser la production et le stockage des déchets ainsi que le développement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les zones rurales.



Programme opérationnel FSE Guyane 2014-2020

Afin d'**agir pour l'emploi des jeunes** et faciliter leur insertion sur le marché du travail, le programme FSE Etat de Guyane prévoit notamment d'augmenter le nombre de jeunes, sans qualification, bénéficiant d'un accompagnement renforcé.

Afin d'**agir pour l'éducation des jeunes** menacés par une sortie précoce du système scolaire, le programme FSE Etat de Guyane prévoit notamment d'augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire.

Afin d'**aider les demandeurs d'emploi** et de renforcer l'employabilité des actifs, le programme FSE Etat de Guyane prévoit :

- d'augmenter le nombre de bénéficiaires d'un accompagnement personnalisé,
- d'améliorer la gestion de l'emploi et des compétences,
- d'accroître le nombre de salariés occupés formés dans les secteurs à enjeu,
- expérimenter de nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Afin d'**agir contre les phénomènes de pauvreté**, le programme FSE Etat de Guyane prévoit notamment d'augmenter le nombre de personnes en situation de précarité bénéficiant d'un accompagnement personnalisé.

Afin de conduire une mise en œuvre efficace des politiques publiques en faveur de **l'insertion, de la formation et de l'emploi**, le programme FSE Etat de Guyane prévoit le renforcement des compétences des acteurs et de leur mise en réseau.

LES FONDS EUROPÉENS EN GUYANE 2014-2020



Programme opérationnel national IEJ (volet régional Guyane)

Les interventions dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes visent tout public jeune de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni formation ni enseignement. Ce public est appelé les « Jeunes ni en éducation, ni en emploi ni en formation » (NEET).

Le programme opérationnel IEJ finance les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont **ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas d'étude (NEET)**. Ces actions concernent autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

Dans la région Guyane, seront mis en œuvre dans le cadre d'IEJ :

- des actions de **repérage de ces jeunes** comme les plateformes de suivi des décrocheurs ou la journée défense et citoyenneté,
- **l'accompagnement suivi et personnalisé**, notamment l'appui à la recherche d'une solution d'emploi, de stage ou de formation,
- **des dispositifs facilitant l'insertion professionnelle** tels que la mise en situation professionnelle et les formations qualifiantes.



Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Guyane)

Concernant le FEAMP, les **Régions littorales** qui en font la demande seront délégataires de gestion pour les mesures régionales du FEAMP qu'elles ont décidé de mettre en œuvre sur leur territoire (exemple : aide à l'installation de jeunes pêcheurs, soutien aux investissements productifs en aquaculture), financées par leur enveloppe FEAMP régionales. En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et continentales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.



Territoires urbains

La ville de Saint-Laurent-du-Maroni sera la ville la plus impactée par la croissance de population et deviendra à l'horizon 2020 la première commune de Guyane en nombre d'habitants. Parallèlement, elle est parmi les villes qui souffrent le plus de retards structurels en termes d'infrastructures. Pour cette raison, la région, garante de l'équilibre territorial, a souhaité mettre en place une action renforcée sur Saint-Laurent-du-Maroni. Les investissements auront notamment vocation à soutenir le développement urbain durable sur les zones urbaines et à urbaniser définies dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), avec un fort accent également sur les infrastructures numériques. Les caractéristiques géographiques, économiques et démographiques de Saint-Laurent-du-Maroni en font un pôle majeur de l'Ouest guyanais. La démarche permettra d'accompagner une dynamique de **qualification de l'espace urbain en faveur du développement des entreprises, de l'emploi et de l'accès aux services publics et de l'inclusion sociale**.

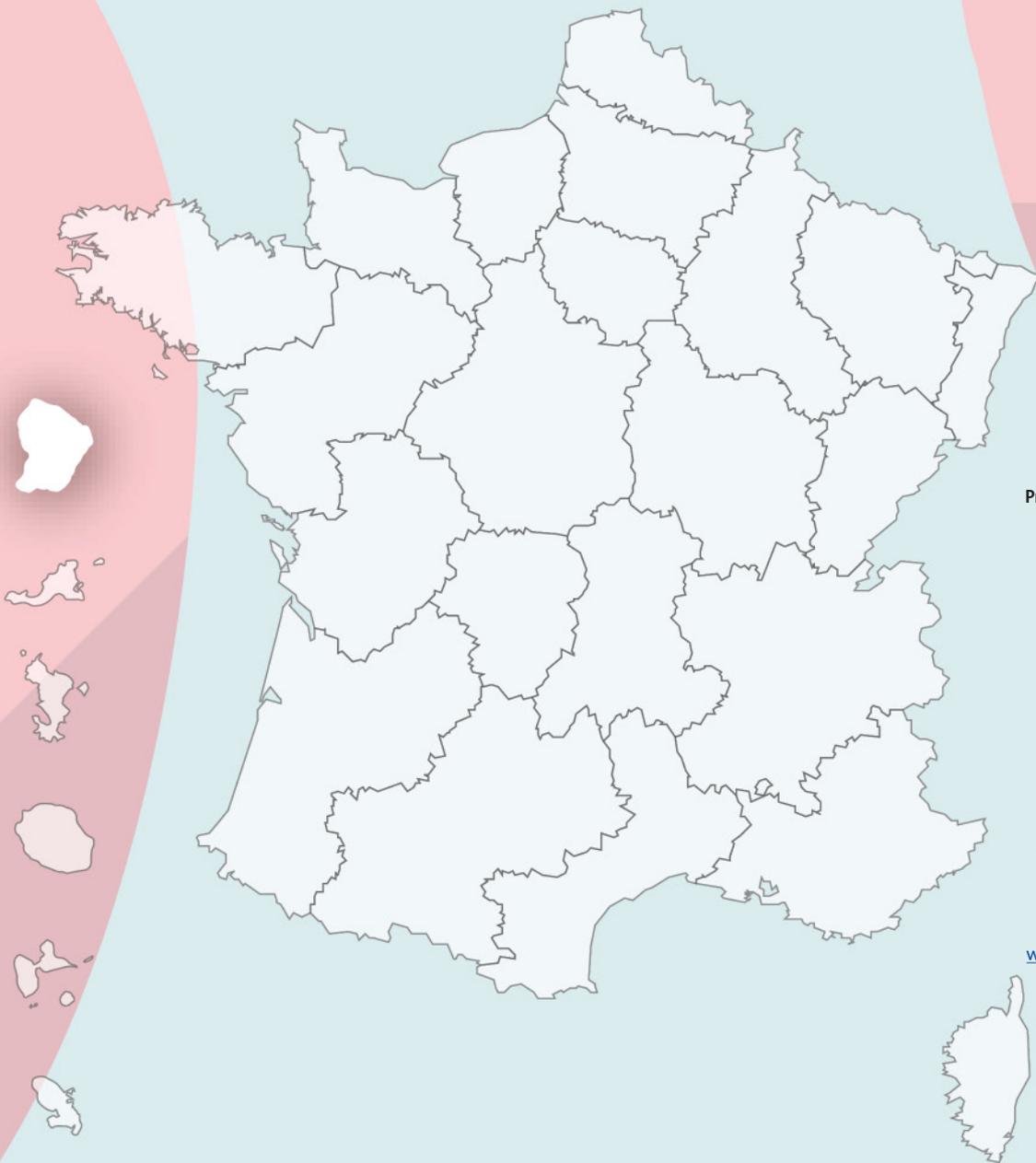
A l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.



Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Dans le cadre de **son programme de développement rural**, le conseil régional soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de **la mesure LEADER**. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures sera lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 20 000 et 150 000 habitants.



Contacts

**Programme opérationnel FEDER-FSE
et programme de développement
rural FEADER**
Conseil régional Guyane
Carrefour Suzini
4179 route de Montabo – BP 7025
97307 CAYENNE Cedex

**Programme opérationnel FSE:
Préfecture de région Guyane**
Rue Fiedmond - BP 7008
97307 CAYENNE Cedex

**Programme national IEJ
Directions des Entreprises, de la
Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi Guyane**
859, rocade de Zéphir BP 6009 -
97306 Cayenne Cedex
www.guyane.diecccte.gouv.fr/Guyane

**Programme national FEAMP
Direction des pêches maritimes
et de l'aquaculture**
Tour Voltaire
1, place des Degrés
92055 Paris-La-Défense Cedex

Pour en savoir plus
www.europe-en-france.gouv.fr